

# Bovins dans les zones de pâturages et de randonnée : Guide de prévention des accidents

*Ursula Freund* – Les incidents entre des tiers et des bovins peuvent se révéler très dangereux. Ils constituent par conséquent une grande source de stress pour les détenteurs de bovins, les responsables d'alpage et les bergers. Afin d'aider encore davantage ces personnes à minimiser les dangers et à exercer leur devoir de vigilance au mieux, le guide dédié à l'évaluation des risques dans les pâturages et sa liste de contrôle ont été révisés en vue de la saison de pâture 2020.

Élaborés par un groupe de travail composé de représentants du Service de prévention des accidents dans l'agriculture, de l'Union suisse des paysans, de Suisse Rando et de Vache mère Suisse, ce guide avec liste de contrôle est à la disposition des détenteurs de bovins depuis le printemps 2011. En 2016, il avait déjà fait l'objet d'une première révision.

## Comment les détenteurs de bovins exercent-ils leur devoir de vigilance?

Les incidents impliquant des tierces personnes et des bovins sur les sentiers pédestres, les pistes VTT et dans les zones d'habitation doivent être évités. Ceci exige une grande implication de la part des détenteurs et des propriétaires de bovins. Le guide avec liste de contrôle leur montre à quoi prêter attention et quelles mesures prendre afin d'éliminer les accidents. Pour chaque incident survenu ces dernières années, il a d'ailleurs servi à déterminer si les détenteurs de bovins avaient observé leur devoir de vigilance en procédant notamment à une évaluation des risques. Les personnes qui avaient effectué cette dernière à l'aide du guide et de sa liste de contrôle ont ainsi pu prouver qu'elles avaient observé les recommandations, pris les mesures nécessaires et, partant, exercé correctement leur devoir de vigilance. Grâce à cela, aucune n'a subi de condamnation.

## Révision du guide et de sa liste de contrôle

Le guide et la liste de contrôle ont fait l'objet d'une nouvelle révision sur la base des expériences recueillies durant ces quatre dernières années. Cette nouvelle version du guide, disponible dans la présente édition de *la vache mère*, contient davantage d'informations et présente les mesures recommandées de manière plus détaillée. Comme auparavant, le guide se présente sous la forme d'un dépliant A3, tandis que la liste de contrôle figure à présent sur un feuillet séparé. Le guide tient compte de tous les détenteurs de bovins des zones d'habitation et d'estivage ainsi que de tous les usagers des sentiers pédestres. Il fait en outre mention de la brochure relative aux passages de clôture, qui est actuellement élaborée par [www.schweizmobil.ch/fr](http://www.schweizmobil.ch/fr) et sera disponible en début d'année 2021. Le guide et la



Le guide et la liste de contrôle révisés sont disponibles dans la présente édition de *Vache mère*. (Photo: *Vache mère Suisse*)

liste de contrôle sont également disponibles en ligne sur [www.vachemere.ch](http://www.vachemere.ch) (Service aux producteurs > Randonneur et bétail).

Il est recommandé de procéder, au moins une fois par année avant le début de la saison de pâture, à l'évaluation des risques dans tous les pâturages et les sites d'exploitation où est détenu du bétail, et de documenter celle-ci par écrit au moyen de la liste de contrôle.